

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois, 18 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS: Annonces: la ligne, 20 c.

Les abonnements et les annonces se reçoivent à Roubaix, au bureau du journal à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande Place, à Paris, chez M. HAVAS, LAFITE, rue de la Harpe, n° 24, rue Nord-Danubien, à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

- A ROUBAIX, aux bureaux du journal. A LILLE, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Memorial, Grande Place (entré par les débris Saint-Etienne).

ROUBAIX, LE 8 JUILLET 1881

BOURSE DE PARIS (cours officiels)

Table with 2 columns: 7 JUL. and 8 JUL. listing various market values.

Dépêche communiquée par M. Nouet, Canning & Co

Table with 2 columns: 7 JUL. and 8 JUL. listing various market values.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, de Havre, représentés à Roubaix, par M. Buteau-Grympez.

BULLETIN DU JOUR

La journée parlementaire a été aussi significative au Sénat qu'à la Chambre des Députés.

Ce qui semblerait prouver que le remplacement de M. Albert Grévy est décidé, c'est que les candidats qui se croient aptes à lui succéder se sont mis en campagne.

Un défaut du général Saussier, M. Gambetta a bien proposé son ami le général de Galliffet, mais le général Farre lui-même a dû faire comprendre au président de la Chambre que ce choix n'était pas possible.

Du côté des civils, voici qu'un troisième nom est mis en avant après ceux de MM. de Lesseps et de Freycinet, celui de M. Léon Renault, député et ancien préfet de police.

Certes, ce n'est ni l'éloquence, ni l'intelligence qui font défaut au député de Corbeil, il est sympathique au premier degré et sa puissance d'assimilation le mettrait bien vite au niveau de ses hautes et nouvelles fonctions.

Renault passe d'ailleurs pour avoir fait dans ces derniers temps un voyage en Tunisie, à l'effet d'y rechercher les bases de la fondation d'un Crédit foncier, et certaines influences républicaines se font de ce voyage une arme contre lui.

On croit donc, à la Chambre surtout, qu'il faut chercher ailleurs le successeur de M. A. Grévy. Du reste, comme ce successeur sera très-probablement un membre de la majorité, pourquoi le désigner maintenant, alors qu'il pourrait bien ne pas être réélu député?

La colère excitée dans les rangs des gambettistes et des radicaux par l'amendement Jules Simon est loin d'être calmée. En dévoilant l'hyproisie des matérialistes, M. Jules Simon a provoqué leur fureur.

Depuis longtemps nos gouvernements affectaient de dire qu'ils n'étaient pas les ennemis de la religion, mais du « cléricisme ».

La religion, ils la considéraient comme digne de tous les respects et méritaient leur honneur à la protéger, à la défendre. M. Jules Ferry avait cru habile de répéter cette formule à Epinal.

En introduisant, dans la loi d'enseignement primaire et obligatoire, l'obligation pour les instituteurs de parler aux enfants des devoirs envers Dieu, M. Jules Simon a forcé les cafards à se découvrir et à reconnaître, sous le nom du cléricisme, ils comprenaient l'existence même de Dieu.

M. Jules Simon a arraché les masques, et c'était là le grand point. On ne pourra plus désormais établir de distinction entre le cléricisme et la religion, entre le catholicisme et l'affirmation de Dieu.

« L'intransigeant dit gaillardement: « Le devoir des pères plus consciencieux qu'ils ne le croient eux-mêmes eût été, en effet, avant d'imposer aux professeurs l'enseignement des devoirs envers Dieu, de nous prouver qu'il y en a un. »

« Puisque M. Jules Simon et ses amis en sont convaincus, c'est bien le moins qu'ils nous le montrent, ne fût-ce que pour nous faire partager leur conviction. Autrement, c'est comme s'ils avaient voté une loi stipulant les devoirs des enfants envers Croquemitaine. »

« La République française dit à peu près les mêmes choses, seulement sous une forme plus hypocrite: « Quoi qu'il en soit, voilà Dieu dans la loi, ou plutôt voilà Dieu mis aux voix et voté. Franchement, faut-il rire? faut-il s'affliger? Quoi de plus ridicule, en effet, et de plus odieux tout ensemble? »

« Pourquoi luttons-nous? Pour bannir de l'enseignement que la société moderne donne à tous ses fils toutes les questions sur lesquelles l'accord n'a pu se faire, respectant la liberté de toutes les consciences, laissant chacun maître de ses actes d'adoration et de respect, qui ont l'âme pour sanction invisible et inviolable et que l'on apporte de nos jours à la tribune pour en faire étalage au risque de froisser, de blesser les plus délicats et les plus RELIGIEUX. »

« bats! Et tout à coup, quand on croit avoir fait un pas, accompli un progrès, par une porte dérobée, le vieil ennemi du genre humain, l'esprit d'intolérance rentre en scène, ragonne le terrain qu'il avait perdu et remporte une victoire nouvelle. »

« Voyez-vous ce brutal, qui viole le sacratoire invisible et sacré du cœur, de la conscience religieuse, parce qu'il veut qu'on apprenne aux enfants qu'il y a un Dieu, et qui dès lors on a des devoirs envers lui! »

« On blesse les instincts les plus délicats de l'enfant, en lui apprenant que Dieu existe! Ce qu'on a froissé, on ne le voit que trop et ce n'est pas dans le domaine de la conscience ni dans les replis les plus délicats du cœur religieux de M. Gambetta qu'il faut le chercher. »

« Corrompre est le grand moyen gouvernemental de M. Gambetta, qui sait que la croyance en Dieu est un obstacle au despotisme. Les serviles ne doivent croire qu'à leur maître: pour eux il est Dieu. »

L'ENCYCLIQUE PONTIFICALE

Nous avons donné avant-hier le résumé télégraphique de la lettre encyclique inspirée au pape Léon XIII par les controverses qui s'agitent, dans le monde politique européen, relativement aux droits et aux procédés du gouvernement des peuples.

« La religion, ils la considéraient comme digne de tous les respects et méritaient leur honneur à la protéger, à la défendre. M. Jules Ferry avait cru habile de répéter cette formule à Epinal. »

« En introduisant, dans la loi d'enseignement primaire et obligatoire, l'obligation pour les instituteurs de parler aux enfants des devoirs envers Dieu, M. Jules Simon a forcé les cafards à se découvrir et à reconnaître, sous le nom du cléricisme, ils comprenaient l'existence même de Dieu. »

« M. Jules Simon a arraché les masques, et c'était là le grand point. On ne pourra plus désormais établir de distinction entre le cléricisme et la religion, entre le catholicisme et l'affirmation de Dieu. »

« L'intransigeant dit gaillardement: « Le devoir des pères plus consciencieux qu'ils ne le croient eux-mêmes eût été, en effet, avant d'imposer aux professeurs l'enseignement des devoirs envers Dieu, de nous prouver qu'il y en a un. »

« Puisque M. Jules Simon et ses amis en sont convaincus, c'est bien le moins qu'ils nous le montrent, ne fût-ce que pour nous faire partager leur conviction. Autrement, c'est comme s'ils avaient voté une loi stipulant les devoirs des enfants envers Croquemitaine. »

« La République française dit à peu près les mêmes choses, seulement sous une forme plus hypocrite: « Quoi qu'il en soit, voilà Dieu dans la loi, ou plutôt voilà Dieu mis aux voix et voté. Franchement, faut-il rire? faut-il s'affliger? Quoi de plus ridicule, en effet, et de plus odieux tout ensemble? »

« Pourquoi luttons-nous? Pour bannir de l'enseignement que la société moderne donne à tous ses fils toutes les questions sur lesquelles l'accord n'a pu se faire, respectant la liberté de toutes les consciences, laissant chacun maître de ses actes d'adoration et de respect, qui ont l'âme pour sanction invisible et inviolable et que l'on apporte de nos jours à la tribune pour en faire étalage au risque de froisser, de blesser les plus délicats et les plus RELIGIEUX. »

« Ce qui semblerait prouver que le remplacement de M. Albert Grévy est décidé, c'est que les candidats qui se croient aptes à lui succéder se sont mis en campagne. »

« Un défaut du général Saussier, M. Gambetta a bien proposé son ami le général de Galliffet, mais le général Farre lui-même a dû faire comprendre au président de la Chambre que ce choix n'était pas possible. »

« Du côté des civils, voici qu'un troisième nom est mis en avant après ceux de MM. de Lesseps et de Freycinet, celui de M. Léon Renault, député et ancien préfet de police. »

« Certes, ce n'est ni l'éloquence, ni l'intelligence qui font défaut au député de Corbeil, il est sympathique au premier degré et sa puissance d'assimilation le mettrait bien vite au niveau de ses hautes et nouvelles fonctions. »

« Mais le moins qu'ils nous le montrent, ne fût-ce que pour nous faire partager leur conviction. Autrement, c'est comme s'ils avaient voté une loi stipulant les devoirs des enfants envers Croquemitaine. »

« La République française dit à peu près les mêmes choses, seulement sous une forme plus hypocrite: « Quoi qu'il en soit, voilà Dieu dans la loi, ou plutôt voilà Dieu mis aux voix et voté. Franchement, faut-il rire? faut-il s'affliger? Quoi de plus ridicule, en effet, et de plus odieux tout ensemble? »

« Pourquoi luttons-nous? Pour bannir de l'enseignement que la société moderne donne à tous ses fils toutes les questions sur lesquelles l'accord n'a pu se faire, respectant la liberté de toutes les consciences, laissant chacun maître de ses actes d'adoration et de respect, qui ont l'âme pour sanction invisible et inviolable et que l'on apporte de nos jours à la tribune pour en faire étalage au risque de froisser, de blesser les plus délicats et les plus RELIGIEUX. »

« Ce qui semblerait prouver que le remplacement de M. Albert Grévy est décidé, c'est que les candidats qui se croient aptes à lui succéder se sont mis en campagne. »

« Un défaut du général Saussier, M. Gambetta a bien proposé son ami le général de Galliffet, mais le général Farre lui-même a dû faire comprendre au président de la Chambre que ce choix n'était pas possible. »

« Du côté des civils, voici qu'un troisième nom est mis en avant après ceux de MM. de Lesseps et de Freycinet, celui de M. Léon Renault, député et ancien préfet de police. »

« Certes, ce n'est ni l'éloquence, ni l'intelligence qui font défaut au député de Corbeil, il est sympathique au premier degré et sa puissance d'assimilation le mettrait bien vite au niveau de ses hautes et nouvelles fonctions. »

« Mais le moins qu'ils nous le montrent, ne fût-ce que pour nous faire partager leur conviction. Autrement, c'est comme s'ils avaient voté une loi stipulant les devoirs des enfants envers Croquemitaine. »

« La République française dit à peu près les mêmes choses, seulement sous une forme plus hypocrite: « Quoi qu'il en soit, voilà Dieu dans la loi, ou plutôt voilà Dieu mis aux voix et voté. Franchement, faut-il rire? faut-il s'affliger? Quoi de plus ridicule, en effet, et de plus odieux tout ensemble? »

« Pourquoi luttons-nous? Pour bannir de l'enseignement que la société moderne donne à tous ses fils toutes les questions sur lesquelles l'accord n'a pu se faire, respectant la liberté de toutes les consciences, laissant chacun maître de ses actes d'adoration et de respect, qui ont l'âme pour sanction invisible et inviolable et que l'on apporte de nos jours à la tribune pour en faire étalage au risque de froisser, de blesser les plus délicats et les plus RELIGIEUX. »

« Ce qui semblerait prouver que le remplacement de M. Albert Grévy est décidé, c'est que les candidats qui se croient aptes à lui succéder se sont mis en campagne. »

« Un défaut du général Saussier, M. Gambetta a bien proposé son ami le général de Galliffet, mais le général Farre lui-même a dû faire comprendre au président de la Chambre que ce choix n'était pas possible. »

« Du côté des civils, voici qu'un troisième nom est mis en avant après ceux de MM. de Lesseps et de Freycinet, celui de M. Léon Renault, député et ancien préfet de police. »

« Certes, ce n'est ni l'éloquence, ni l'intelligence qui font défaut au député de Corbeil, il est sympathique au premier degré et sa puissance d'assimilation le mettrait bien vite au niveau de ses hautes et nouvelles fonctions. »

« Mais le moins qu'ils nous le montrent, ne fût-ce que pour nous faire partager leur conviction. Autrement, c'est comme s'ils avaient voté une loi stipulant les devoirs des enfants envers Croquemitaine. »

« La République française dit à peu près les mêmes choses, seulement sous une forme plus hypocrite: « Quoi qu'il en soit, voilà Dieu dans la loi, ou plutôt voilà Dieu mis aux voix et voté. Franchement, faut-il rire? faut-il s'affliger? Quoi de plus ridicule, en effet, et de plus odieux tout ensemble? »

« Pourquoi luttons-nous? Pour bannir de l'enseignement que la société moderne donne à tous ses fils toutes les questions sur lesquelles l'accord n'a pu se faire, respectant la liberté de toutes les consciences, laissant chacun maître de ses actes d'adoration et de respect, qui ont l'âme pour sanction invisible et inviolable et que l'on apporte de nos jours à la tribune pour en faire étalage au risque de froisser, de blesser les plus délicats et les plus RELIGIEUX. »

« Ce qui semblerait prouver que le remplacement de M. Albert Grévy est décidé, c'est que les candidats qui se croient aptes à lui succéder se sont mis en campagne. »

« Mais le moins qu'ils nous le montrent, ne fût-ce que pour nous faire partager leur conviction. Autrement, c'est comme s'ils avaient voté une loi stipulant les devoirs des enfants envers Croquemitaine. »

« La République française dit à peu près les mêmes choses, seulement sous une forme plus hypocrite: « Quoi qu'il en soit, voilà Dieu dans la loi, ou plutôt voilà Dieu mis aux voix et voté. Franchement, faut-il rire? faut-il s'affliger? Quoi de plus ridicule, en effet, et de plus odieux tout ensemble? »

« Pourquoi luttons-nous? Pour bannir de l'enseignement que la société moderne donne à tous ses fils toutes les questions sur lesquelles l'accord n'a pu se faire, respectant la liberté de toutes les consciences, laissant chacun maître de ses actes d'adoration et de respect, qui ont l'âme pour sanction invisible et inviolable et que l'on apporte de nos jours à la tribune pour en faire étalage au risque de froisser, de blesser les plus délicats et les plus RELIGIEUX. »

« Ce qui semblerait prouver que le remplacement de M. Albert Grévy est décidé, c'est que les candidats qui se croient aptes à lui succéder se sont mis en campagne. »

« Un défaut du général Saussier, M. Gambetta a bien proposé son ami le général de Galliffet, mais le général Farre lui-même a dû faire comprendre au président de la Chambre que ce choix n'était pas possible. »

« Du côté des civils, voici qu'un troisième nom est mis en avant après ceux de MM. de Lesseps et de Freycinet, celui de M. Léon Renault, député et ancien préfet de police. »

« Certes, ce n'est ni l'éloquence, ni l'intelligence qui font défaut au député de Corbeil, il est sympathique au premier degré et sa puissance d'assimilation le mettrait bien vite au niveau de ses hautes et nouvelles fonctions. »

« Mais le moins qu'ils nous le montrent, ne fût-ce que pour nous faire partager leur conviction. Autrement, c'est comme s'ils avaient voté une loi stipulant les devoirs des enfants envers Croquemitaine. »

« La République française dit à peu près les mêmes choses, seulement sous une forme plus hypocrite: « Quoi qu'il en soit, voilà Dieu dans la loi, ou plutôt voilà Dieu mis aux voix et voté. Franchement, faut-il rire? faut-il s'affliger? Quoi de plus ridicule, en effet, et de plus odieux tout ensemble? »

« Pourquoi luttons-nous? Pour bannir de l'enseignement que la société moderne donne à tous ses fils toutes les questions sur lesquelles l'accord n'a pu se faire, respectant la liberté de toutes les consciences, laissant chacun maître de ses actes d'adoration et de respect, qui ont l'âme pour sanction invisible et inviolable et que l'on apporte de nos jours à la tribune pour en faire étalage au risque de froisser, de blesser les plus délicats et les plus RELIGIEUX. »

« Ce qui semblerait prouver que le remplacement de M. Albert Grévy est décidé, c'est que les candidats qui se croient aptes à lui succéder se sont mis en campagne. »